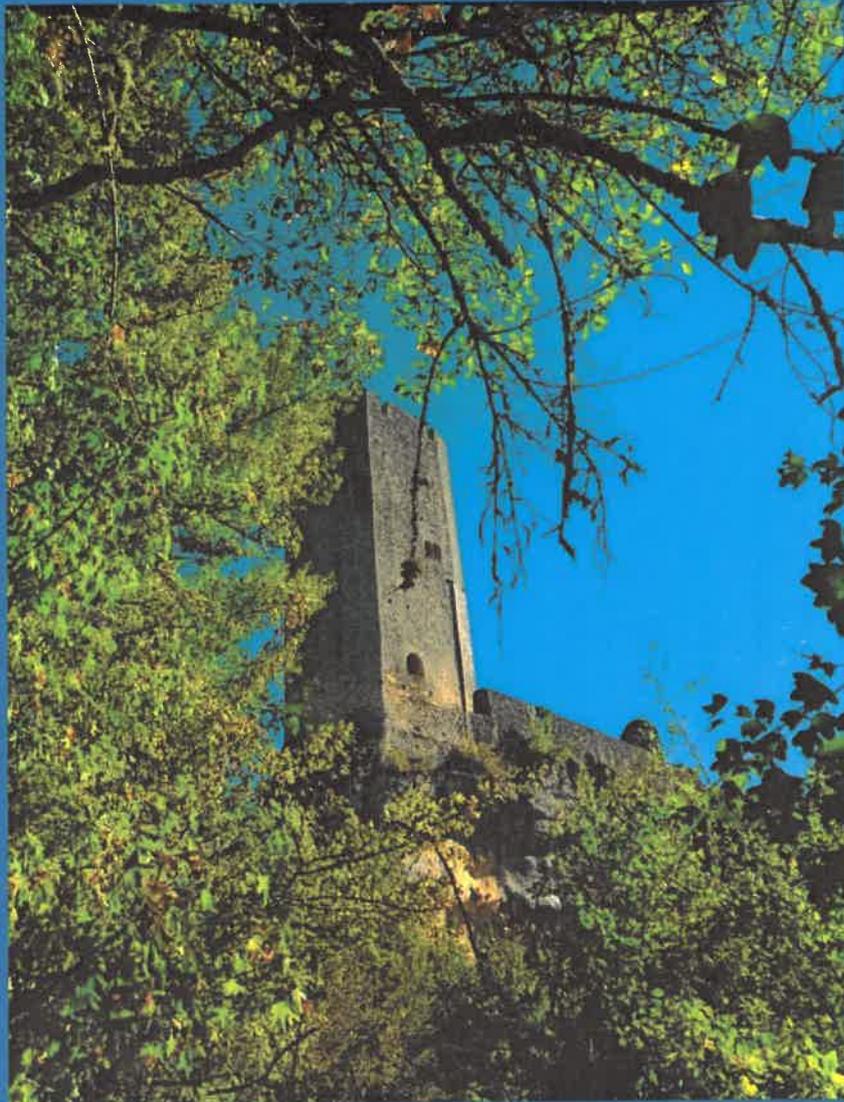


Gavaudun



Bulletin Municipal

ETE 2022 - AVRIL 2023



Sommaire

Discours des vœux 2023

Galette des rois

Édito « Le mot du Maire »

Article CAUE

Projet global et réinvestissement du patrimoine communal

Repas des aînés et actions sociales

Épisode de neige à Gavaudun

École de Gavaudun

Le Père Noël à l'école

Vie des associations

Calendrier des événements 2023 : Associations et Mairie

Le premier marché de Noël à Gavaudun

Association Connaissances des jeunes interprètes

Les Sentiers artistiques et Nature Évasion

Promenade communale

Troisième rencontre historique

Cérémonie du 11 Novembre 2022

Travaux bâtiments communaux

Installation de la 1^{ère} bâche incendie

Cadenas à l'entrée de la piste du Marou

Incivilités

Chiens errants

Inscription sur la liste électorale / Adressage

Recensement citoyen

Le mot de la minorité

Escalade à Gavaudun

État civil

Recueil de consentement pour recevoir INFO GAVAUDUN par mail

Discours des vœux 2023

Discours de M. le Maire lors de la traditionnelle « Galette des rois »

Tout d'abord je veux vous dire que je suis très heureux de pouvoir mettre, enfin, cette cérémonie des vœux en place.

Deux années d'épidémies de Covid nous ont empêché ce type de manifestations festives qui rassemblent les Gavaudunois.

Alors bien sûr, d'autres moments de convivialité ont eu lieu, comme le feu de la St Jean ou bien le repas des aînés mais nous étions privés de celui-ci en particulier.

C'est donc au nom de tout le conseil municipal que je vous souhaite une excellente année 2023, qu'elle soit faite de santé, et de réussites tant personnelles que collectives.

Du côté de l'équipe municipale c'est aussi collectivement que nous avons essayé de traverser ces moments difficiles, les élus avec les agents municipaux. Chacun parmi ces derniers a dû s'adapter, à son échelle, et selon les exigences de son poste.

L'investissement humain que nous avons fait en créant de bonnes conditions de travail, en mettant fin aux contrats précaires, pour aller vers des contrats qui respectent la dignité et le travail des personnes a été payé en retour.

Au quotidien, nous pouvons constater combien cette équipe est solidaire et impliquée dans son travail. Les agents communaux le démontrent lors des dépassements d'horaires quand la situation l'impose lors des manifestations communales, des élections ou bien quand la situation d'un administré, d'une famille ou d'enfants le demande.

On peut citer également la manière dont ceux-ci s'organisent spontanément et avant même notre intervention pour pallier aux problèmes de santé des uns et des autres, à des situations de décès dans les familles, ou pour les congés.

J'aimerais, au nom de toute la commune et du conseil municipal, remercier les agents communaux et vous dire combien votre rôle est indispensable aux Gavaudunois.

En ce qui concerne les projets de la municipalité, nous allons poursuivre et intensifier nos efforts visant à remettre à un niveau d'entretien décent les bâtiments communaux.

Des toitures vont être simplement remaniées, d'autres complètement refaites.

La couverture de l'église de Laurenque va être intégralement restaurée, ses vitraux réparés, repeint par endroit et protégés des agressions extérieures.

Les locations communales ont dû être mises aux normes en ce qui concerne la protection incendie et les diagnostics individuels des locations.

Des travaux de clôture et de mise en sécurité ont été effectués autour de ces mêmes logements. Ces travaux vont se poursuivre.

Nous avons également acheté la léproserie, qui a été débroussaillée et mise en valeur à l'occasion d'une journée participative ponctuée par un pique-nique et par la visite de la partie souterraine de la léproserie.

Cette journée n'avait qu'un seul défaut pour tous les bénévoles participants, il faisait horriblement chaud !!

Ce site patrimonial de la léproserie, dont je me félicite qu'il ait fait son entrée parmi les biens communaux, nous avons à cœur de le mettre en valeur, de le rendre visitable, après bien entendu, l'avoir fait étudier consciencieusement.

Le tourisme étant l'un des moteurs du développement économique de notre commune, des efforts seront fait pour moderniser l'accueil du château et pour tenter de maintenir, malgré les difficultés juridiques, un site d'escalade qui fait, lui aussi, la renommée de notre village.

En ce qui concerne l'accueil de nouveaux arrivants qui est une impérieuse nécessité pour maintenir l'école, nous sommes entrain de créer un nouveau Hameau au caractère un peu « forestier » qui facilitera l'accès à la propriété sur notre commune. Mais nous n'oublions pas les habitants de longue date, avec notamment des actions spécifiques vers les personnes âgées.

On peut citer par exemple :

- La création d'un groupement d'achat pour les achats d'énergie
- La participation à un groupement d'achat pour une mutuelle de santé
- La mise en place d'un système d'appels téléphoniques des personnes âgées en cas de canicule ou de grands froids assuré par Christian Azzopardi.

Enfin, le vaste travail participatif que nous avons engagé avec tous les Gavaudunois résidents, mais aussi les Gavaudunois de cœur, va rentrer dans une phase opérationnelle avec l'achat de la Maison Papini et le nouveau souffle qui va être donné à la place du village.

Nous vous donnerons les détails de cette opération très bientôt lors d'une réunion publique.

Je terminerai sur une note moins réjouissante mais néanmoins inévitable.

Bien que la perspective de ces projets soit attrayante, le contexte économique est devenu beaucoup plus difficile au cours des derniers mois. La municipalité a engagé des efforts d'économies dans tous les domaines notamment celui des énergies. Certaines mesures d'économies sont d'ores et déjà mises à l'œuvre comme par exemple :

- Limitation des déplacements des agents communaux
- Changement du camion pour un utilitaire léger
- Économies de chauffage,
- Diminution de l'endettement

D'autres verront le jour à la fin de l'année.

Nous devons donc évoluer, tous ensemble, d'une société de satiété vers une société de sobriété.

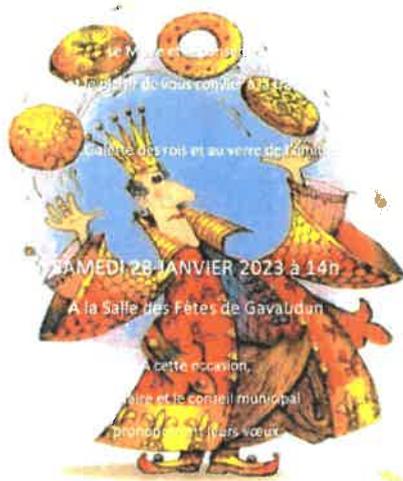
Je vous souhaite malgré tout une excellente année 2023 à vous-même, vos proches, et vos familles.

Le vœu particulier que je formulerai pour cette année est simple.

Puisque des difficultés nouvelles sont devant nous, il m'apparaît nécessaire que des solidarités nouvelles émergent de leur côté, en lieu et place des potentielles divisions, discordes que l'ont voit poindre un peu partout, que les notions d'entraides prennent le pas sur le repli sur soi.

Merci de m'avoir écouté et bonne année à tous.

Galette des rois



En ce début d'année 2023 Monsieur le Maire et son Conseil Municipal vous ont convié par mail à la salle des fêtes, pour vous présenter leurs meilleurs vœux en cette nouvelle année 2023. Nous sommes heureux que la traditionnelle galette des rois ait pu se refaire dans de bonnes conditions. Ce moment de convivialité a rassemblé un grand nombre de Gavaudunois pour partager le verre de l'amitié avec un bout de galette. Nous avons eu le plaisir d'accueillir de nouveaux habitants à cette occasion.

Affiche envoyée par mail pour vous y inviter



Edito « le mot du Maire »

Cher(es) Gavaudunois(es)

Il y a seulement un an débutait la guerre en Ukraine. Cette crise a agi comme un accélérateur de crises déjà latentes : raréfaction des formes conventionnelles d'énergies fossiles, désengagement de l'État, mondialisation à outrance avec son cortège d'appauvrissement des populations et de pollutions généralisées, crise climatique.

C'est de l'échelon local que viendront, comme souvent, les solutions les plus innovantes pour faire face à ces défis. Notre ruralité est riche de ressources et de créativité qui font chaque jour leurs preuves dans la vie des gens, faisant mentir l'idée, déjà arriérée en elle-même à l'heure d'internet, que la modernité viendrait des villes.

Il nous appartient donc d'évoluer d'une société de satiété à une société de sobriété.

Ou comme le disait le paysan philosophe Pierre Rabhi : *“La vraie puissance est dans la capacité d'une communauté humaine à se contenter de peu mais à produire de la joie.”*

Notre commune a donc pris ce chemin parce que les conditions l'imposent, tout en gardant l'ambition intacte de développer notre village et de la rendre plus facile à vivre. Je vais ici vous détailler les grandes lignes de notre budget à venir pour vous expliciter les choix que nous avons à faire.

Des dépenses nouvelles imposées par l'extérieur.

Du fait de la crise en Ukraine, et du contexte d'hyperinflation, nous subissons comme toutes les collectivités, entreprises et ménages d'importantes augmentations de prix dans tous les domaines mais particulièrement dans celui de l'énergie (Fioul : augmentation de 100 %, électricité : 150%)

Par ailleurs, notre Communauté de Communes faisant face, elle aussi, à ces augmentations (en particulier dans le domaine de la voirie) appelle dans notre budget une participation nommée « Attribution Compensatoire Libre ».

Cette participation vise à financer les hausses des coûts du bitume (essentiellement du pétrole), du transport des matériaux (avec du pétrole), du faucardage des bas-côtés (avec du pétrole).

La Communauté de communes, pour financer cela, disposait en 2013 d'une aide de l'État (Revenu Kilométrique Global) de 1 200 000 Euros, pour aujourd'hui à peine plus 100 000 Euros, illustration flagrante du désengagement de l'état.

La quote-part de Gavaudun est de 18 000 Euros par an, étant donné le kilométrage important de nos routes communales.

Cette somme est nécessaire au maintien de la sécurité de nos routes ainsi qu'au maintien du niveau d'entretien actuel.

Enfin, L'État nous impose de financer des équipements de défense incendie, c'est une dépense



nouvelle car les bornes incendies ne sont plus aux normes et que personne ne veut payer leur entretien. De plus, elles sont notoirement insuffisantes pour assurer une défense incendie d'après le niveau de normes qui viennent d'être rehaussées par ces mêmes services de l'État.

Si nous ne faisons pas ces dépenses d'équipement, plus aucun permis de construire ne pourra être distribué sur notre commune, autrement dit : la mort assurée de celle-ci.

Le coût minimum d'un tel équipement pour les zones non desservies par un point d'eau (bâches incendies en géo textiles) est de 13 000 Euros. Nous envisageons d'investir dans cet équipement à un rythme annuel, minimum pour assurer une protection incendie décente et pour que la délivrance de permis de construire ne soit pas entravée.

Ces dépenses sont nouvelles dans le budget communal et nous sont imposées par des choix qui ne nous appartiennent pas.

Des projets communaux pilotés avec prudence.

Notre Plan de Réhabilitation des Bâtiments Communaux a fait l'objet d'une intense phase de participation des habitants.

Ainsi donc, se sont succédés, un questionnaire, plusieurs réunions publiques, des journées participatives constituées d'ateliers de réflexion sur des thèmes divers. Ces derniers, ouverts à tous, à destination des résidents ou plus spécifiques vers les professionnels du tourisme, ont été riches d'échanges tout autant que porteurs de solutions.

Un exemple de démocratie participative salué bien au-delà de notre commune, tant par les financeurs que par les partenaires institutionnels.

L'aboutissement de ce travail d'un an et demi est notre plan guide (consultable en Mairie) qui explicite dans le détail toutes les phases du projet à l'échelle du village entier.

Ce projet a été créé pour être géré sous la forme de « marchés subséquents », en conformité avec le code des marchés publics.

Concrètement, cela signifie que même si le projet est global et que toutes ces composantes sont liées, la Municipalité ne débloquent que celles qu'elle est en capacité de financer.

Cette mesure de prudence est permise par ce type de marchés.

Ainsi, la municipalité ne mettra en œuvre le projet que tranche après tranche, dans la mesure de ses moyens, ni plus ni moins.

Lors de la consultation décrite ci-dessus, l'opportunité de se rendre propriétaire de la maison Papini s'est présentée. Tous les participants nous ont légitimement demandé d'acheter ce bâtiment, tant celui-ci offrait des opportunités pour résoudre une large partie des problèmes soulevés.

En effet, en déplaçant la Mairie et l'Agence Postale dans ce lieu, nous pouvons solutionner les questions d'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduites à la Mairie, chose qui a été faite dans toutes les Mairies depuis longtemps.

La poste sera logée dans le même lieu permettant des économies et des synergies en termes de moyens humains.

Un bureau d'information touristique servant à la fois d'accueil pour nos touristes, de billetterie pour le château, et adossé à cela, on y trouvera un petit musée.

Ce lieu redonnera de la vie et de l'activité à la place de notre village.

Pour financer cet achat la Municipalité a souscrit un prêt de 130 000 € sur 40 ans. L'échéance ainsi

générée sera complètement couverte par la location des anciens appartements de l'instituteur qui nous servent actuellement de Mairie.

Cet emprunt sera donc complètement financé et ne pèsera pas sur les générations futures. Les aménagements seront financés par les subventions acquises pour l'achat de cette maison et celles que nous allons demander pour son aménagement.

Par ailleurs, les travaux de réfection des toitures, ainsi que les travaux de charpente, et de protection de l'église de Laurenque (vitreaux, couverture) vont nous mobiliser une partie de l'année 2023.

Des subventions ont été demandées et le reste à financer pour la commune sera comblé par la vente des terrains inutiles à la collectivité (bois, prairies) et sur lesquels la commune de Gavaudun paie elle aussi des impôts tous les ans.

De nouvelles recettes à générer

Vous l'avez compris, les projets municipaux sont parfaitement financés. Pour autant il nous reste à faire face aux nouvelles dépenses que l'on nous impose.

Ces nouvelles recettes seront gagnées dans leur plus grande partie par des économies faites sur le budget de fonctionnement de la commune et pour une partie, que nous avons voulu la plus réduite possible, par une augmentation des impôts.

La commune a d'ores et déjà mis en œuvre des actions à des fins d'économies :

- Remplacement du camion communal par un utilitaire léger moins consommateur de carburant
- Limitation des déplacements de nos agents communaux
- Changement du système de chauffage
- Renégociation des primes d'assurances
- Vente des terrains communaux inutiles sur lesquels nous payons des impôts

Et d'autres plus longs à réaliser parmi lesquels la mutualisation des moyens matériels et financiers avec d'autres communes à proximité.

L'avenir autour de l'école et de l'accueil de nouveaux arrivants

La démographie Gavaudunoise se porte bien et notre population (Insee) est maintenant à 300 habitants soit une augmentation de 20 personnes. Derrière ce chiffre réjouissant se cache une réalité moins lumineuse, notre population comme celle de l'ensemble du Lot et Garonne vieillit, et il est de notre devoir de continuer à investir dans l'avenir et d'être en capacité matérielle d'accueillir de nouvelles familles avec enfants pour maintenir notre école et notre vitalité. C'est pourquoi nous créerons un logement locatif supplémentaire et nous investissons d'ores et déjà dans la création d'un nouveau hameau.

L'accueil de nouveaux habitants est plus que jamais une priorité et 3 terrains communaux du « Hameau des Grandes Châtaigneraies » ont été vendus en seulement une année. Nous sommes donc en avance sur le remboursement des échéances de ce prêt et nous envisageons de le rembourser par anticipation.

Toutefois, concernant le Hameau des Grandes Châtaigneraies, nous avons à gérer d'autres soucis de financement hérités de la précédente mandature.

Nous nous sommes rendus compte que le prix de vente des terrains du hameau ne couvre pas la totalité des dépenses engagées pour cette opération. En effet, la vente de la totalité de ces lots constructibles ne permet de rembourser que le seul capital de l'emprunt et pas les intérêts afférents à celui-ci... Ils se montent à 37 000 Euros.

Il y a aussi d'autres dépenses qui n'avaient pas été prises en compte comme :

- Étude de sol obligatoire pour la réalisation de l'assainissement individuel : (voir Thierry) (réalisé)
- Mise en conformité de la défense incendie : 14 000 Euros (réalisé)
- Goudronnage ultérieur du chemin central de desserte 15 000 Euros (à faire)

Nous assumerons l'ensemble de ces dépenses imprévues sans recourir à l'emprunt mais il est à tout le moins, regrettable, que rien n'ait été anticipé par le précédent bureau, et qu'une telle impéritie pèse si lourdement sur nos finances.

Malgré toutes ces difficultés, nous maintiendrons le niveau de subvention actuel aux associations qui sont l'un des moteurs de notre vie sociale. Une subvention exceptionnelle de 2000 Euros sera même attribuée pour l'achat de chaises pliantes. Elles seront disponibles pour toutes les associations et seront notamment utilisées pour les marchés nocturnes de l'été qui contribuent largement à la notoriété de Gavaudun.

Enfin, nous sommes fiers d'accueillir de nouvelles entreprises sur notre territoire qu'elles soient agricoles comme l'exploitation de Benjamin Leblond (agneaux, tabac, châtaignes), Francis Gadiou (viande bovine de race Parthenaise), artisanales comme Frank David (menuiserie), Jonathan Guerin (ramonage) ou touristiques comme la société HeliNG (vols en ULM), le restaurant haut de gamme « L'Essentiel » de Mathias Giron et Pauline de Tastes, la société d'organisation de séjours touristiques « Incen'Travel Conseil » de Mme Messines, ou de service comme « My Foret » d'Anthony Austruy (valorisation et gestion de la ressource forestière, commerce du bois).

L'économie n'étant rien d'autre que la somme des interdépendances matérielles et humaines, les investissements que nous portons dans le secteur du tourisme ne pourront que servir au développement de celles-ci.

Cette année de transition verra émerger de nombreux changements pour notre commune, tant dans les services qu'elle rend à ses habitants, que dans son développement.

Nous allons poursuivre nos efforts pour rendre notre village accueillant, vivant, et économiquement dynamique, loin des polémiques stériles que d'aucuns s'évertuent à savamment entretenir.

Adrien TEYSSEDOU

*Le CAUE de Lot-et-Garonne nous a accompagné pour notre projet de bourg, vous trouverez en page suivante l'explication et les photos du futur aménagement.
Textes et photos extraits du Rapport d'activité 2022 du CAUE 47.*



Conseiller les collectivités

GAVAUDUN

Le patrimoine comme ADN

En 2021, le maire Adrien Teyssedou suspend le projet de réalisation d'un espace d'accueil du château, considérant que ce projet coûteux allait priver durablement sa commune de moyens pour agir sur la redynamisation du bourg. Le CAUE 47 lui conseille alors une démarche ambitieuse et exigeante : un programme de réinvestissement des bâtiments et espaces communaux.

"Remettre à plat" les usages de l'ensemble des bâtiments et espaces publics communaux de Gavaudun, l'enjeu était grand. La réutilisation de ces différents lieux nécessite en effet de s'interroger globalement sur leur devenir sans préjuger de nouvelles affectations et en répondant au maximum aux besoins fonctionnels de cette petite commune.

PENSER GLOBAL

Les questions foisonnent : où positionner un espace d'accueil, au pied de l'impressionnant château qui commande la vallée de la Lède ? Comment mieux accueillir les habitants dans une mairie adaptée aux PMR ? Que faire de la salle des fêtes ? Comment assurer le bon développement de l'école Montessori qui occupe déjà une bonne partie de la mairie ? Sur quels espaces publics accueillir le touriste ? Quel positionnement touristique adopter pour le bourg face à l'offre actuelle ?

La démarche engagée alors par la commune s'est d'une part appuyée sur une participation active des habitants (questionnaire, ateliers participatifs...) mais aussi sur l'intervention de professionnels qui ont croisé des compétences patrimoniales, paysagères et de stratégie touristique.

PROJET POUR TOUS

Elle a abouti au choix d'un scénario cohérent, sur les 5 étudiés, qui permet de répondre à l'ensemble des besoins, avec un phasage dans le temps des investissements.

Un projet qui permettra d'ici 5 ans de construire patiemment l'identité culturelle, touristique et patrimoniale du bourg, tout en apportant des réponses concrètes aux besoins d'aujourd'hui !



Adrien TEYSSÉDOU
Maire de Gavaudun

"En tant que « jeune maire », être accompagné par le CAUE47 pour les projets de ma commune, c'est bénéficier de l'expérience et d'une connaissance fine des problématiques auxquelles, élu, nous pourrions être confrontés, souvent ils sont associés à des contraintes budgétaires. Que ce soit l'entretien et la grande expertise au travers de projets globaux ou des manœuvres pour la petite construction, le CAUE47 nous a permis de ne pas nous tromper et d'être efficace dans nos choix. Il a dimensionné le projet en tenant compte de notre capacité budgétaire. Le cahier des charges a été écrit dans ce sens-là. Dès le départ, l'équipe municipale avait la volonté d'une participation des habitants, et cela s'est accentué tout au long du processus. L'équipe du CAUE47 a mis en place cet accompagnement pour arriver à un projet plus abouti, plus mature pour lequel tout le monde peut s'approprier, investir dans le commun. Nous nous sommes sentis soutenus. Nous allons maintenant en phase opérationnelle en fin d'année."

Futur aménagement du bourg de Gavaudun - © Studio AUREJAC-ROUZAUD, Agence SCARABEE



Projet global et réinvestissement du patrimoine communal

Le Conseil Municipal de Gavaudun a mandaté une équipe (architecte / paysagiste / consultante en ingénierie culturelle), avec pour objectif de réinvestir l'intégralité du patrimoine communal (bâtiments et espaces publics) pour répondre à plusieurs enjeux tels que l'accessibilité des bâtiments publics et leur rationalisation, la sécurisation de l'école, le développement touristique de la commune, la préservation et la mise en valeur des patrimoines historiques et écologiques et l'amélioration de la qualité de vie au sein de notre village.

Cette étude a été confiée à une équipe pluridisciplinaire : Le Studio AUREJAC/ROUZAUD et l'Agence SCARABÉE constituée d'un architecte, d'une paysagiste et d'une agence d'ingénierie culturelle et touristique. Elle fait suite à un important travail de construction participative avec les habitants de Gavaudun et les professionnels locaux du tourisme, qui a duré plus d'un an.



Rouzaud architecte + Studio AR paysage + Scarabée ingénierie culturel

Cette phase de travail participatif comprend deux réunions publiques, une consultation écrite sous la forme d'un questionnaire aux habitants, et deux journées d'ateliers participatifs le 9 et 10 septembre 2022, réalisés par l'équipe mandataire et le conseil municipal. Le premier jour ont eu lieu les Ateliers « Tourisme et Patrimoine » et le deuxième jour les Ateliers « Habitants et patrimoine ». Nous remercions les Gavaudunois, les associations et acteurs économiques qui se sont déplacés et ont rendu notre démarche efficace en y participant.



Un grand nombre de sujets sont traités : accessibilité PMR des bâtiments publics, revitalisation du centre Bourg, développement économique et touristique de la commune, sécurisation de l'école, préservation du patrimoine historique et environnemental, efficacité énergétique. Ce travail fait est basé sur une vision globale et ancrée dans le long terme.



Ateliers participatifs du 9 septembre 2022
« Acteurs économiques et associations »



Ateliers participatifs du 10 septembre 2022
« Gavaudunois »

Repas des aînés et actions sociales

Au mois de Décembre, le Conseil Municipal avait pris la décision d'offrir un repas aux aînés de la commune. Tous les habitants qui avaient 70 ans et plus se sont vu invités par courrier avec leurs conjoints pour partager un repas servi à la salle des fêtes de Gavaudun le samedi 14 janvier 2023. 17 personnes ont répondu favorablement à notre invitation et sont venus partager un moment de convivialité avec les élus du village.

Nous remercions le traiteur Jean Louis VIRATEL « La bonne bouffe » de St Romain de Monpazier, pour ce délicieux repas.



L'action sociale envers nos aînés est au centre de nos préoccupations au quotidien.

Nous faisons de la prévention et de l'accompagnement dans les démarches administratives.

Conformément au Plan Communal de Sauvegarde établi en début de mandat, nous avons mis en place un système d'appel en cas d'évènement majeur (canicule, tempête, risque technologique....) C'est Christian AZZOPARDI notre Agent postal qui se charge d'appeler les personnes fragiles ou isolées pour prendre des nouvelles proposer notre aide. Il nous transmet ensuite les besoins éventuels.

La commune participe au FIG « Programme d'intérêt général » pour l'amélioration de l'habitat. Il a pour objectif d'apporter une aide technique, administrative et financière aux propriétaires occupants modestes et très modestes pour l'amélioration de leur logement. Le but étant de lutter contre la précarité énergétique et permettre une aide pour l'équipement dans le cas de perte de mobilité ou de dépendance.

Un dossier d'aide à d'ailleurs aboutit au sein de notre commune !!

L'adhésion de la commune à la mutuelle groupée SANTE 47 (complémentaire santé proposée par le Conseil Départemental) peut permettre aux retraités et aux plus fragiles de bénéficier d'une complémentaire à un tarif avantageux.

Vous pouvez à tout moment contacter Raphaëlle CHAMARET (SANTE 47) au 06 75 20 78 28. Elle peut se déplacer à la mairie tous les premiers lundis de chaque mois sur rendez-vous uniquement. La municipalité participe à hauteur de 5% pour chaque contrat signé par les administrés de Gavaudun. Avec SANTE 47 nous souhaitons lutter contre le renoncement aux soins pour raisons financières.

Enfin, plusieurs fois par an nous proposons des achats groupés de Fioul avec l'entreprise Déjouy de Fumel. Nous nous regroupons avec la commune de Lacapelle Biron afin de cumuler une quantité suffisante de fioul pour avoir un tarif réduit à vous proposer.

Épisode de neige à Gavaudun

En ce début d'année 2023, un épisode de neige a eu lieu sur Gavaudun. Cela faisait des années que nous n'avions pas vécu cela.

Après les belles images de Gavaudun enneigé, l'envers du décor s'est présenté à nous. La neige et le vent associés ont provoqué la chute de nombreux arbres entraînant parfois les poteaux téléphoniques.

L'employé communal, Fabrice Valette, a dû intervenir sur divers chemins ruraux pour en dégager le passage.

- Janard haut : un arbre encombrant le chemin

- Bernoune : un arbre tombé en travers du chemin endommageant la clôture de M. Franck Escande

Chemin des moulins : De nombreux arbres entre Gavaudun et Ratis, et à Bouynet

Gavaudun : un arbre à la léproserie et un arbre dans le pré sous la tour

Les services d'Orange ont été contacté pour un poteau cassé à la Bernoune et un câble décroché route de Vezou à la sortie du village





École de Gavaudun

Les élèves de CM1 et CM2 ont eu le plaisir d'accueillir l'artiste Taro FUKUSHIKA et sa délégation pour expliquer la calligraphie aux enfants. Ils leur ont fait des démonstrations et leur ont appris à écrire leur nom. Taro est un artiste très connu au Japon où il enseigne notamment l'art de la calligraphie. Ils ont eu le plaisir de le voir réaliser une fresque sur l'ardoise murale du préau. Tous les élèves de la classe y ont participé. Après avoir partagé le repas à l'école, Janouille s'est chargé de faire visiter le village et le Château de Gavaudun aux japonais.



C'est grâce à l'Association agenaise Les Amis de Nishinomiya (c'est une grande ville de plus de 500 000 habitants) que les élèves ont pu rencontrer cet artiste. Cela fait 30 ans qu'une relation amicale est née entre les Lot et Garonnais et les japonais.

Ces trois décennies d'échanges se traduisent par une double exposition à Agen avec une présentation des œuvres de l'artiste Taro Fukushima très connu au Japon mais également sur l'histoire des relations entre Lot-et-garonnais et japonais.

C'est Séverine Garzon, Maitresse de la classe, qui a organisé cet événement. Suite à cette visite à l'école, les élèves ont pris le train le vendredi 7 octobre à Monsempron-Libos en direction d'Agen, afin d'aller voir l'exposition de Taro Fukushima.

Un beau projet mené à bien avec des élèves appliqués et enthousiastes.



En classe



Taro Fukushima

La compagnie de cirque « LAZIAPRODUCTION » est venue s'entraîner à la salle des fêtes de Gavaudun au mois de mars et en remerciement, Flavia et Zuzka, ont fait une représentation pour les enfants de l'école de Gavaudun.



Le Père Noël à l'école



La municipalité souhaite remercier Serge CAPMAS pour sa septième année en tant que Père Noël bénévole à l'école. Il a comme chaque année fait rêver les enfants en leur offrant des cadeaux et des biscuits et tout ça avec son fidèle âne, Caramel. Nous remercions également Marion GUERIN qui est venu aider le Père Noël ainsi que les propriétaires de Caramel, Johanna DEN HEYER et Bruno GUEDES PIRES.



Vie des Associations

En novembre 2022 une réunion annuelle inter-associations a permis de faire le bilan de l'année écoulée et de constater que de nombreuses manifestations ont été proposées en 2022 par les associations de Gavaudun :

- Concerts de l'association « Connaissance des jeunes interprètes ».
- Les repas organisés par « l'Union des chasseurs de Gavaudun ».
- La journée du château avec des spectacles organisés par l'association « CDNP ».
- La tyrolienne et descente en rappel du donjon par « Nature Évasion ».
- Randonnées avec « Quad Évasion 47 ».
- Journée des enfants avec animations et concert organisés par l'APE (Association des Parents d'Élèves).
- Soirée « châtaignes » organisée par « Les Sentiers Artistiques » et « Nature Évasion ».
- Soirées gourmandes et concerts tous les dimanches d'été par le « Comité des fêtes et animations ».
- Représentation théâtrale organisée par « Pris dans les phares » délocalisée cette année à Montayral.

Une autre réunion a eu lieu en janvier 2023, les associations ont donné les dates définitives de leurs manifestations de l'année afin de réserver la salle des fêtes sur le calendrier de la Mairie.

Calendrier des événements 2023 : Associations et Mairie

Mois	Date	Événements	Qui, quelle association
Janvier	14	Repas des aînés	Mairie
	28	Galette et vœux	Mairie
Mars	10	Repas des chasseurs (à la salle des fêtes)	Union des Chasseurs de Gavaudun
	29	Ouverture du château de Gavaudun	Centre de Découverte de la Nature et du patrimoine (CDNP)
Avril	30	Embrassement du Château de Gavaudun à 22h	CDNP avec Les Chasseurs et les Pétanqueurs de Gavaudun, buvette au Restaurant l'Essentiel
	27	« Le moyen Âge s'invite au château »	CDNP
	28	« Le moyen Âge s'invite au château »	CDNP
Juin	29	« Le moyen Âge s'invite au château »	CDNP
	3	Fête des enfants	Association des Parents d'Élèves. (APE)
	9	Réunion publique à 19h à la salle des fêtes Feu de la Saint Jean à 20h30	Mairie
	10	Concert jour de la musique (à l'église de Laurenque)	Connaissance des Jeunes Interprètes. (CJI)
	24	Journée du Patrimoine de Pays et des Moulins (JPPM)	Chenon et Mezy Gueux
	25	Repas des chasseurs (à la cabane des chasseurs)	Union des Chasseurs de Gavaudun
Juillet	1er	Exposition artistique et artisanale (à la salle des fêtes)	Mairie
	2	Début des soirées gourmandes avec animation musicale (sur la place du village à partir de 19h)	Comité des fêtes et animations
	7	Festival privé « Le clifofest' » (à la grotte de la filature)	Chenon et Mezy Gueux
	8	Festival privé (à la grotte de la filature)	Chenon et Mezy Gueux
	9	Soirée gourmande avec animation musicale (à partir de 19h)	Comité des fêtes et animations
	14	Fin d'exposition artistique et artisanale	Mairie
	14	Journée pétanque	Joyeux Pétanqueurs de la Lède
	16	Fête du château	CDNP
	16	Soirée gourmande avec animation musicale (à partir de 19h)	Comité des fêtes et animations
	19	Atelier au château	CDNP

	20	Atelier au château		CDNP
Juillet	23	Soirée gourmande avec animation musicale (à partir de 19h)		Comité des fêtes et animations
	26	Atelier au château		CNDP
	27	Atelier au château		CNDP
	30	Soirée gourmande avec animation musicale (à partir de 19h)		Comité des fêtes et animations
Août		Tyrolienne au château (pas de dates définie)		CDNP et Nature Évasion LCS
	2	Atelier au château		CDNP
	3	Atelier au château		CDNP
	6	Soirée gourmande avec animation musicale (à partir de 19h)		Comité des fêtes et animations
		Descente en rappel du donjon (pas de dates définies et 4 de prévues)		CDNP et Nature Évasion LCS
	9	Atelier au château		CDNP
	10	Atelier au château		CDNP
	13	Soirée gourmande avec animation musicale (à partir de 19h)		Comité des fêtes et animations
	16	Atelier au château		CDNP
	17	Atelier au château		CDNP
	20	Soirée gourmande avec animation musicale (à partir de 19h)		Comité des fêtes et animations
	27	Fin des Soirées gourmandes avec animations musicales (à partir de 19h)		Comité des fêtes et animations
	30	Atelier au château		CDNP
	31	Atelier au château		CDNP
		Théâtre (pas de date définie)		Pris dans les phares
Septembre	16	Concert ouverture saison (à l'église de Laurenque)		C.JI
	23	Automne des Gueux (au moulin de la filature)		Chenon et Mezy Gueux
Novembre	4 ou 11	Soirée Birolles (à la salle des fêtes de Gavaudun)		Les sentiers artistiques et Nature Évasion LCS)
Décembre		Marché de Noël (sur la place du village) la date n'est pas définie		Comité des fêtes et animations
Autre		Randonnées (programme sur https://aubergeetquad47.pagesperso-orange.fr/calendriers_randos.htm)		Quad Évasion 47

Le premier marché de Noël à Gavaudun

Le premier marché de Noël de Gavaudun a été une réussite. La magie de Noël et la convivialité étaient au rendez-vous !

Celui-ci s'est déroulé le samedi 17 décembre 2022 sur la place du village, qui a été aménagée pour accueillir cette manifestation. Deux barnums ont été installés en plus de la halle pour accueillir le stand du Comité des fêtes qui proposait du tourin, du chocolat chaud accompagné de son biscuit et autres boissons ainsi que des ballotins de chocolat/noix confectionnés par Janet SHIRLEY et les 12 exposants :



- Armel et Christian Meunier de Gavaudun (plantes aromatiques et médicinales biologiques).
- Jacky Moussy de Gavaudun (champagne).
- Mahé de Gavaudun (décorations de Noël).
- Amandine Passeri « Au Bonheur des Ogres » de Blanquefort sur Briolance (boulangerie et chocolats fins) et qui tenait aussi le stand de l'APE (décorations confectionnées par les enfants du RPI, afin de contribuer au voyage scolaire).
- Martine et Phillo de Montagnac sur Lède (tissus confectionnés).
- Jean-Louis Gauzy de Montagnac sur Lède (brocanteur).
- Marie de Monsempron-Libos (crêpes et croustades).
- Christine Boudou de Monflanquin (savons et biscuits).
- Patrick Crozat « Domaine Rhodes Hautes » du Laussou (vins).
- Paola de Pauilhac (lampes bois).
- Jeanne Alard de Prayssac (vins naturels).
- Héloïse « La cuisine d'Hélo » de Saint Aubin (bocaux, conserves).



Sans oublier le père Noël
Qui est venu à Gavaudun
Pour cette occasion !!



Et Pauline et Mathias du restaurant « L'Essentiel » de Gavaudun qui ont proposé des plats chauds à emporter, de la bière, du café et du vin chaud !

Connaissance des jeunes interprètes

La musique vivante « chez nous »

Après une longue interruption due à la crise sanitaire qui obligeait à trouver des salles plus grandes pour respecter les distances entre les auditeurs, Connaissance des Jeunes interprètes a retrouvé avec un immense bonheur l'église de Laurenque lors du « Jour de la Musique en Vallée de Gavaudun » le samedi 18 juin. Et le public, qui avait hâte de retrouver ce cadre exceptionnel pour les concerts, est venu en grand nombre pour écouter les trois concerts donnés par deux des plus grands musiciens français, Pierre et Théo Fouchenneret.

Le samedi 17 septembre, nous avons aussi renoué avec la tradition en organisant le concert de rentrée de notre nouvelle saison en cette même église de Laurenque. Cette nouvelle saison sera marquée par la venue, à Gavaudun ou dans les environs, de grands noms de la musique classique : l'altiste Lise Berthaud, le clarinetriste Raphaël Sévère, le Quatuor Hermès, le Quintette Syntonia et la violoniste Fanny Clamagirand. Elle sera aussi l'occasion de découvrir de jeunes talents qui suivront très vite le chemin de ces prestigieux aînés.

À Laurenque, nous recevrons deux des trois concerts du jour de la Musique en Vallée de Gavaudun le samedi 10 juin. Le QUINTETTE SYNTONIA, seul quintette avec piano existant en France, offrira un programme consacré aux compositeurs français du début du 20^{ème} siècle : Ravel, Aubert, Chausson, Pierné et Gabriel Dupont.

Le jeudi 20 juillet, la violoniste Fanny CLAMAGIRAND arrêtera sa tournée mondiale à Gavaudun. Avec Paloma KOUIDER, pianiste qui joue également dans le monde entier, elles interpréteront des œuvres de Schubert et Saint-Saëns.

Le samedi 16 septembre enfin, l'ouverture de la saison 2023 – 2024 nous permettra d'accueillir deux artistes également de renommée mondiale : le violoncelliste Bruno PHILIPPE et le piano Jérôme DUCROS.

Nous savons que ce type de musique effraie un bon nombre de personnes qui pensent qu'elle n'est pas faite pour eux et qu'elles « n'y comprennent rien ». Sachez que la musique est sans doute le seul art pour lequel il n'est besoin de comprendre quoi que ce soit et que seul le plaisir éprouvé compte. Sachez que la musique classique n'exige pas non plus de tenue ou d'attitude guindées. Ceux qui un jour ont tenté l'expérience se sont vite rendu compte que les concerts étaient bien faits pour eux et ils y ont pris goût.

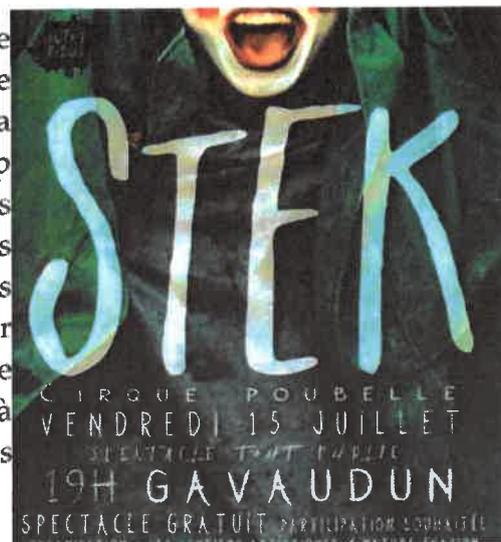
N'hésitez donc pas à essayer à votre tour !



Les Sentiers artistiques et Nature évasion Spectacle STEK et Soirée Châtaignes

Le 15 juillet 2022 sur la place du village la compagnie INTREPIDUS vous a présenté STEK spectacle d'acrobatie au sol et de clown. Le public nombreux a été impressionné par ce quatuor qui joue beaucoup sur un comique très physique, multipliant les fausses chutes et les prises de risques. Les quatre circassiens ont montré une énergie explosive. Dans le public, les grands comme les petits ont été conquis par leur prestation provoquant également de grands éclats de rire. Voilà encore un moment très agréable et merci à INTREPIDUS et Léo Morala pour nous avoir permis de découvrir leur univers.

Voici quelques photos du spectacle !



Une autre soirée vous a été proposée
le 5 novembre « La soirée Châtaigne »
Elle reviendra à l'automne 2023

Promenade communale

pour la 24ème édition des journées du Patrimoine de Pays et des

Moulins dont le thème, cette année, était « Être et Renaître »

Le matin du 25 juin, la Commission Patrimoine de la commune a proposé une promenade commentée sur la boucle du sentier thématique Gavaudun/Laurenque/Gavaudun.

Le point de rencontre était sous la halle, le départ à 9h15 précises, la distance à parcourir de 2,5 km et la durée était de 3h.

Le groupe, d'une vingtaine de personnes, s'est arrêté tout d'abord à l'hôpital/léproserie, mis en valeur par le débroussaillage du 18 juin, puis au château de Gavaudun, ensuite il a grimpé la Côte folle pour se rendre au prieuré St-Sardos et à l'église St-Sardos/Ste-Anne de Laurenque.

Un petit arrêt face au Roc Toumbat et au Prieuré de Laurenque a été l'occasion de raconter les légendes rattachées à ces lieux. Légendes bien connues de certains mais inconnues pour d'autres :

Légende du Roc Toumbat

Un jour, alors qu'il passait par le Mayne, pour se rendre à Gavaudun y faire son travail de diable, il aperçoit l'église de Laurenque, en face de lui.*

Le voilà qui se met à courir, son sac sur le dos, pour aller la détruire... Il pesait le sac, il pesait... et il a fini par se déchirer ! Les rochers se sont éparpillés ; il a bien essayé d'en retenir un avec ses griffes, mais il lui a échappé. Ce rocher est encore là ; on peut y voir l'empreinte des cinq griffes du diable. C'est depuis lors que le lieu se nomme «Le Roc-Toumbat», qui signifie «le rocher qui est tombé», ou «qui a échappé».

**(Le Mayne : lieu-dit situé sur le plateau opposé à celui de Laurenque).*

Légende du Prieuré Saint-Sardos de Laurenque

Le prieuré aurait été un couvent de religieuses.

Pendant les guerres de religion, pour échapper aux protestants largement majoritaires à Gavaudun et qui étaient les maîtres du village, la mère supérieure et les religieuses se seraient jetées, in-extremis, dans le puits avec le trésor du couvent. Les huguenots tentèrent bien de le récupérer mais un violent orage combla le puits.

Des pièces d'or retrouvées à flanc de coteau dans les eaux de la source du Touron et, plus bas, dans la Lède accréditèrent ces faits.

Depuis, à chaque tentative de fouilles à cet emplacement, un violent orage empêche toute recherche. Mais, aussitôt que le soleil brille, les eaux grossies de la source scintillent de pièces d'or et d'objets précieux.

Ces versions ont été traduites en occitan par Père Boissière. On peut les retrouver sur le site de la commune sous la rubrique «L'histoire de Gavaudun», sous-rubrique «Légendes».

Cette balade a également été l'occasion d'observer la faune et la flore grâce à la présence dans le groupe de Daniel Loisy de Faune et Flore du 47. Merci à lui.

Cette matinée conviviale à travers le patrimoine bâti et naturel a fait l'unanimité !

Petite pause devant le calvaire



Fin de la promenade



Troisième rencontre historique de Gavaudun

Le jeudi 25 août dernier a eu lieu la conférence « Patrimoine Roman entre Lémance et Laussou ». Cette rencontre était organisée, comme les précédentes, par Pierre Simon (association Pays, Histoire et Patrimoines), l'association du château (le CDNP) et la municipalité de Gavaudun.

Rappel :

- la 1ère rencontre, en août 2018, portait sur La Guerre de Cent ans en Agenais.
- la seconde, en août 2019, était intitulée Nouvelles Approches sur le Château de Gavaudun à la période médiévale.

Il fallait être à Gavaudun, ce soir là, pour écouter Pierre Simon (médiéviste), Alain Quintard (archéologue) et Maria Garouste (raconteuse de pays) afin de mieux connaître notre patrimoine :

- avoir des informations sur les statues des saints présentes dans l'église de Laurenque (St-Sardos, St-Antoine de Padoue, Jeanne d'Arc) etc.

- entendre parler des métopes perforées et des modillons à têtes grimaçantes qui couronnent le chevet de l'église,

- connaître les significations des sculptures de l'église St-Sardos et Ste-Anne, savoir dater les éléments : La sculpture est faite pour enseigner. Elle se concentre sur les fondamentaux de la religion chrétienne : Pêché Originel, rédemption par le Christ, importance du prêtre, etc.

En ce qui concerne les chapiteaux de la nef et du portail, on retrouve les mêmes rinceaux des tailloirs à Allemans, Cazideroque, St Cyprien de Dolmayrac. Cela signifie que le même sculpteur (atelier) a travaillé sur ces églises.

Les éléments exécutés par le sculpteur permettent de dater la période : ce style apparaît en Angleterre vers 1150 (qualifié de damp-fold style). L'une de ses premières manifestations est la Bible de Burry Saint-Edmunds. Il ne faut pas oublier que la Guyenne, à cette époque là, était anglaise.

Après avoir écouté les intervenants, on ne voit plus le patrimoine de la même façon.

À la fin de la conférence Pierre Simon a parlé d'une prochaine intervention qui pourrait avoir lieu en août 2023, sur une étude comparative (centrée sur le Moyen Âge) entre les châteaux de Biron, Cuzorn, Gavaudun et Fumel (et/ou Bonaguil) si la commune est d'accord.

La soirée s'est poursuivie par des discussions autour de rafraîchissements offerts par la municipalité.



Public lors de la conférence



Chevet de l'Eglise de Laurenque
Modillon à tête humaine entre deux métopes perforées



Moment d'échange après la conférence

Cérémonie du 11 Novembre 2022

Comme à son habitude, Monsieur le Maire a donné rendez-vous à tous les Gavaudunois devant l'école du village pour faire procession jusqu'au monument aux morts à Laurenque. Vous avez été nombreux à nous y retrouver pour célébrer la commémoration du 11 Novembre. Après la cérémonie, un vin d'honneur a été servi au restaurant l'Essentiel.



Travaux bâtiments communaux

L'examen visuel réalisé en 2021, livrait un constat alarmant de l'état des bâtiments (logements, mairie, école, salle des fêtes, poste, église, lavoir) et une remise en état s'imposait. Les volets et toitures sont principalement concernés. Après le restaurant « l'Essentiel », la toiture du bâtiment « poste » et logements attenants a été entreprise. Une grande quantité de mousse a été retirée dévoilant de nombreuses tuiles cassées ou gelées. Après le nettoyage, un traitement anti mousse a été appliqué.

Début 2023, une opération identique sera menée sur les toitures de la salle des fêtes, de la cantine et du préau.



Une partie de la toiture de la mairie est hélas trop dégradée et nécessitera le remplacement de la couverture.

La couverture du **lavoir**, très fréquenté par les visiteurs et habitants, devra rapidement être remise en état notamment la rive côté mairie.

Les volets de la poste et des logements attenants seront remis en état ou remplacés si trop dégradés. Certains volets de la mairie/école par leur état et leur position en hauteur représentent un danger et devront être traités en priorité.

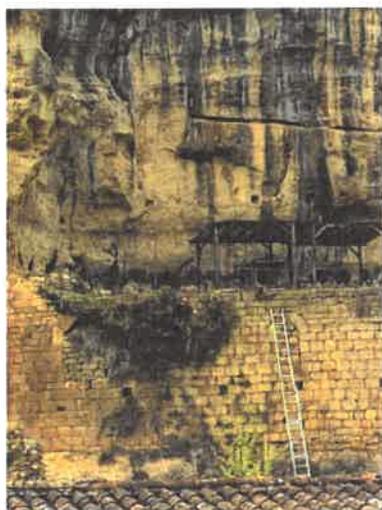


Concernant l'Église de Laurenque (monument historique), les devis ont été établis et le dossier de demande de subvention est en cours de traitement dans les services de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

Logements locatifs : Remise en état d'un logement suite au départ d'un locataire. A cette occasion nous avons dû lancer une campagne de diagnostics obligatoires (performance énergétique, plomb, amiante, installation électrique intérieure...) pour pallier à l'absence de dossier de diagnostic technique de cinq logements. Les dossiers ont été transmis aux locataires des logements concernés. Un détecteur de fumée manquant a été installé. Sur ce point les autres logements seront vérifiés.

CHATEAU

Le nettoyage du rocher et de la muraille du château sont également en bonne voie. Cette opération a mis à jour des zones qui vont nécessiter des travaux (mur sous le « Petit Nice »).



Installation de la première bâche incendie

Comme nous vous l'avions annoncé dans le précédent bulletin municipal, une géomembrane de 30 m³ a été installée en face du hameau des Grandes Châtaigneraies. Cet équipement de défense incendie, obligatoire depuis 2017, conditionne la délivrance des permis de construire. Son installation a permis de régulariser la situation des habitations existantes au hameau. Cette bâche incendie pourra également assurer la défense de futures habitations du hameau. Cette réserve d'eau pourra être utilisée par les pompiers en cas de feu sur le secteur.

Le montant pour l'installation d'une bâche à eau (fourniture, terrassement, clôture de protection, raccordement et accès) est de plus de 12000 € hors foncier, la mairie étant propriétaire du terrain.



Bâche à eau remplie par les pompiers

Cadenas à l'entrée de la piste du Marou

Un cadenas a été installé à l'entrée de la piste du Marou (côté Gavaudun) afin de limiter le passage et éviter que d'autres encombrants et déchets y soient déposés. Le code de ce cadenas ne peut être changé que par l'utilisation d'une clef conservée à la mairie.

Tous les riverains ont été informés par courrier, et se sont engagés par écrit à ne pas divulguer le code. Nous avons également informé la Mairie de Cuzorn de ce changement et transmis le code aux gendarmes et pompiers. Sur place nous avons mis un affichage qui précise les conditions d'obtention du code avec le numéro de téléphone de la Mairie.

Dans quelques mois nous ferons un bilan de l'impact de ce dispositif sur les incivilités incessantes.



Un affichage au niveau de la barrière prévient de la mise en place du cadenas et donne les conditions d'obtention du code.



Incivilités

Toujours plus fort :

Une caravane abandonnée sur la piste forestière de la « forêt ». Bien entendu nous avons signalé le méfait à la gendarmerie en espérant que la plaque de châssis aidera à identifier le ou les auteurs.



Voici les panneaux que vous avez dû apercevoir sur les différents points de collecte des déchets de la commune. Merci de téléphoner au numéro affiché pour signaler une incivilité ou si les poubelles débordent. La communauté de communes organisera un passage supplémentaire pour venir vider les poubelles du point d'apport concerné. Tous ensemble ayons les bons réflexes, signalons les débordements et incivilités.



Bastides en Haut Agenais Périgord
Communauté de communes

Les poubelles débordent ?

Des incivilités sur le point de collecte ?

Téléphonez au

05 53 49 52 91

Chiens errants sur la commune de Gavaudun

Nous sommes fréquemment contactés pour des signalements de chiens errants et avons constaté que certains animaux étaient récupérés sur des communes voisines. Dans ce cas, nous vous serions reconnaissant de contacter la Mairie concernée.

Rappel de la marche à suivre :

•Lorsque vous trouvez un animal errant sur la commune de Gavaudun, s'il porte un collier avec un numéro de téléphone, appelez en premier lieu le numéro du propriétaire de l'animal.

•Si pas de renseignements visibles contacter Laura SOULIER au 06.45.08.37.10 et/ou Pauline GAJAC au 06.72.70.31.81 qui viendront identifier et/ou récupérer l'animal en question.

Enfin, nous prions les propriétaires de chiens de noter leur Numéro de téléphone sur les colliers des animaux.

Vous trouverez ci-dessous les articles de loi sur la divagation des animaux.

Article L211-19-1

Création Ordonnance n°2006-1224 du 5 octobre 2006 - art. 1 () JORF 6 octobre 2006

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.

Article L211-20

Modifié par LOI n°2008-582 du 20 juin 2008 - art. 12

Lorsque des animaux errants sans détenteur, ou dont le détenteur refuse de se faire connaître, sont trouvés pacageant sur des terrains appartenant à autrui, sur les accotements ou dépendances des routes, canaux, chemins ou sur des terrains communaux, le propriétaire lésé, ou son représentant, a le droit de les conduire ou de les faire conduire immédiatement au lieu de dépôt désigné par l'autorité municipale.

Le maire donne avis au propriétaire ou au détenteur des animaux des dispositions mises en œuvre.

Si les animaux ne sont pas réclamés, ils sont considérés comme abandonnés et le maire fait procéder soit à leur euthanasie, soit à leur vente conformément aux dispositions de l'article L. 211-1, soit à leur cession, à titre gratuit, à une fondation ou à une association de protection animale reconnue d'utilité publique ou déclarée. Les frais résultants de l'ensemble des mesures prises sont mis à la charge du propriétaire ou du détenteur des animaux.

Si le propriétaire ou le détenteur des animaux demeure inconnu, le maire autorise le gestionnaire du lieu de dépôt à prendre l'une des mesures énumérées ci-dessus.

Inscription sur la liste électorale

En cas de déménagement

Si vous déménagez dans une nouvelle commune, vous devez vous inscrire à la mairie de cette nouvelle commune. Mais si vous déménagez dans la même commune, il suffit de déclarer votre nouvelle adresse à la mairie. Si vous revenez vivre en France, vous devez le plus souvent vous inscrire à la mairie de votre nouveau domicile. Si vous partez vivre à l'étranger, vous devez choisir entre rester inscrit sur la liste de votre mairie ou vous inscrire sur la liste consulaire du pays qui vous accueille.

Vous venez de vous installer sur la commune de Gavaudun ? Pensez à vous inscrire.

Vous pouvez vous inscrire toute l'année :

En ligne : Vous pouvez faire votre demande en ligne à la condition d'avoir déjà atteint l'âge de 18 ans.

Vous devez fournir la version numérisée des documents suivants :

- [Justificatif de domicile](#) de moins de 3 mois
- [Justificatif d'identité](#)

Sur place : À la Mairie de Gavaudun

Vous devez fournir les documents suivants :

- [Justificatif d'identité](#)
- [Justificatif de domicile](#) de moins de 3 mois
- [Formulaire cerfa n°12669](#) (aussi disponible en mairie)

Adressage

Nous vous rappelons que tous les habitants doivent signaler leur nouvel adressage pour recevoir leur courrier. Vous avez tout à fait le droit de conserver votre lieu dit, mais il faut **impérativement** que vous ayez dans votre adresse **votre numéro et nom de voie associés**, tel que cela a été créé par la commission adressage et voté en Conseil Municipal.

Si vous rencontrez un problème pour faire ce changement contactez la Mairie au 05 53 40 82 29, nous vous aiderons.

Recensement citoyen

Vous êtes Français et vous allez bientôt avoir 16 ans ? Vous voulez vous inscrire à un examen (BEP, bac...) et on vous réclame une **attestation de recensement citoyen**, mais vous ne savez pas comment l'obtenir ? Vous vous interrogez sur ce qu'est le recensement citoyen ?

Nous vous indiquons tout ce qu'il faut savoir.

Il est **obligatoire** de faire le recensement citoyen.

Après avoir fait votre recensement citoyen :

- Vous obtenez une **attestation de recensement**. Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.
- Vous êtes convoqué à la [journée défense et citoyenneté \(JDC\)](#). Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté), pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25^e anniversaire.
- Vous êtes **inscrit automatiquement sur les listes électorales** dès votre 18^e anniversaire et pourrez alors voter.

Vous pouvez faire le **recensement citoyen** à la mairie de votre domicile ou sur internet :

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même.

Mais si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence.

Il faut aller à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

Votre recensement fait, vous obtenez votre attestation de recensement.

QUAND fournir votre attestation de recensement ?

L'attestation de recensement vous sert à prouver que vous avez fait votre recensement citoyen.

Pour vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat...) ou concours organisé par l'administration française, vous devez présenter l'un des documents suivants :

- Votre *attestation de recensement*
- En cas de perte ou de vol de votre *attestation de recensement*, une *attestation de situation administrative* (que vous devez demander à votre centre de service national)
- Un document prouvant votre situation concernant la [journée défense citoyenneté \(JDC\)](#). Il peut s'agir de votre *certificat individuel de participation à la JDC* ou de votre *attestation individuelle d'exemption à la JDC*.

Le mot de la minorité

Gavaudunoises, Gavaudunois,

Vous avez peut-être remarqué le panneau apposé depuis le 2 novembre 2022 sur le mur d'escalade, route de la Cambe de l'Homme. Il indique qu'il est interdit d'escalader la falaise.

Il se trouve que cette paroi appartient à un particulier.

Les propriétaires du terrain ont signé en 1991 une convention reconductible, à titre gracieux, à la demande de la FFME (Fédération Française de Montagne et d'Escalade) qui avait trouvé le site favorable à la pratique de l'escalade.

La FFME assurait la maîtrise de l'installation, le suivi technique des équipements de sécurité spécifiques, le balisage, l'information, l'entretien et la maintenance conformément aux normes fédérales d'équipement.

Elle garantissait auprès d'une compagnie d'assurance solvable la propriétaire dans le cas où sa responsabilité serait recherchée en raison de l'utilisation sportive (à risque) du site.

Pendant longtemps ces conventions d'usage passées par la FFME ont bien fonctionné.

Mais, ces dernières années, le nombre croissant de victimes d'accidents d'escalade recherchant la responsabilité civile de la FFME (celle-ci a été dans l'obligation de payer 1,6 millions d'euros de dommages et intérêts pour un accident sur les falaises de Vingrau) l'ont amenée à déconventionner 650 sites naturels d'escalade, dont celui de Gavaudun au 1er novembre 2022.

Suite au déconventionnement de cette falaise par la FFME la propriétaire a donc interdit l'escalade.

Il semblerait que la commune envisage d'acheter la falaise.

Est-ce bien raisonnable ?

Quand la FFME n'a plus les moyens d'assurer, comment une petite mairie pourrait-elle prendre le risque d'indemniser un accident ?

Un risque réel car, au vu de l'augmentation des condamnations pour responsabilité sans faute de la FFME, ses assureurs ont augmenté leurs primes voire résilié les polices d'assurance souscrites par la FFME.

Gavaudun ne pourrait pas payer des dommages et intérêts d'1,6 millions d'euros, même sur un crédit de mille ans !

Cela est d'autant plus vrai que, en ces temps difficiles, la commune de Gavaudun, à l'instar d'autres communes, doit être vigilante pour boucler son budget.

Elle a de nombreux projets qui coûtent des mille et des cents (réhabilitation des bâtiments municipaux en plusieurs tranches, etc.) et très peu d'argent en caisse.

Il y a bien des subventions accordées mais, à titre d'exemple, le projet d'emprunt pour l'achat de la maison Papini (130 000 €) a été présenté sur 40 ans au conseil municipal du 06/02/23, information que j'ai eue le 08/02, n'étant pas présente à cette réunion).

Quid des travaux pour réhabiliter ce bâtiment (nouvelle mairie, etc.) ?

Ce n'est pas la vente de ses rares terrains qui va lui rapporter grand chose. Heureusement qu'il y a les loyers des logements communaux et le lotissement des Grandes Châtaigneraies.

Et après ?

On parle de sommes conséquentes pour notre petite commune d'autant plus que, chaque année, la municipalité doit faire face à de nouvelles dépenses importantes (cette année : révision libre des attributions de compensation pour la voirie 18 000€, achat bâche incendie ; investissement de 18 000€)...

En vous souhaitant une bonne année 2023.

Claudie Blot

Escalade à Gavaudun

Il nous semble important de faire un point sur l'activité « escalade » qui est actuellement en sommeil. Depuis Novembre 2022, la pratique de l'escalade est interdite par la propriétaire du site. En effet La Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) assurait la gestion du site par convention avec propriétaire et qui déchargeait celui-ci des opérations de surveillance, de nettoyage, d'entretien (purge des blocs instables, contrôle des points d'assurage, nettoyage paroi, signalétique). Cette convention limitait donc la responsabilité du propriétaire en cas d'accident.

La décision de la FFME est intervenue suite à un accident grave survenu sur le site d'escalade de Vingrau pour lequel l'assureur de la FFME a dû indemniser les 2 blessés (1.2 million d'euros). La chute d'un bloc avait provoqué l'accident et le tribunal avait mis en avant la responsabilité du gardien du site (FFME), en charge de l'entretien.

Aujourd'hui, le site de Vingrau appartient toujours à la commune et est réouvert depuis 2015 avec une gestion et une signalétique adaptée aux risques.

L'escalade est un sport dont les pratiquants sont toujours plus nombreux (410000 licenciés pour les 2 principales fédérations FFME et FFCAM), ce qui se ressent jusqu'à Gavaudun. La falaise principale et les petites annexes sont fréquentées toute l'année et attirent en été, de nombreux groupes venant des campings alentours. Le site est également utilisé pour l'entraînement des pompiers du GRIMP (Groupe de Recherche et Intervention en Milieu Périlleux). Une journée est également organisée pour les enfants de l'école.

Le département ne compte que 2 sites naturels d'escalade et Gavaudun est le principal. Environ 2000 sites naturels d'escalades existent et vivent en France, ce qui montre qu'une gestion rigoureuse (signalétique, contrôles réguliers des points, purge et nettoyage de la falaise par des intervenants compétents) permet de sécuriser le site et limiter fortement la responsabilité du gardien de ce site.

Ce site est important pour notre commune qui est taillée pour les activités de pleine nature et la solution pour que l'escalade continue à Gavaudun serait que la commune soit propriétaire de la falaise. Une proposition sera faite à Madame Claudie Blot, actuelle propriétaire. La gestion d'un site d'escalade par une commune est possible et pour exemple on peut citer la commune d'Arrens Marsous dans les Pyrénées qui a ouvert son site d'escalade en 2022. La responsabilité de la commune ne serait pas plus engagée qu'en cas d'accident dans le château et son rocher, ou en cas de chute d'arbre sur un groupe de randonneurs. Il suffit juste de pouvoir garantir la sécurité et l'entretien du site.

État Civil

NAISSANCES

Une naissance au mois de Décembre, félicitations aux heureux parents de Tess,
Johanna DEN HEYER et Bruno GUEDES PIRES

MARIAGES

Le 02/07/2022 : Mme et M. DE PAOLI

Le 10/09/2022 : Mme et M. TARET-FALCONETTI

Le 18/02/2023 : Mme et M. AMADIEU

DÉCÈS

Dominique FINSTERBACH

Jonathan JOURNO

Jean Guy BROUL

Christian MEUNIER



Si vous souhaitez recevoir toutes les informations de la commune par mail remplissez ce formulaire, déposez-le dans la boîte aux lettres de la Mairie et nous vous enregistrerons dans nos contacts. C'est le moyen de communication que nous utilisons en plus du site internet gavaudun.fr. Pensez à vérifier vos spams (indésirables) régulièrement, nos mails s'y glisse parfois !

Gavaudun

Formulaire de recueil de consentement :

Les informations à caractère personnel recueillies par la mairie de GAVAUDUN font l'objet d'un traitement informatisé destiné à : LA LETTRE GAVAUDUN INFO.

Elles seront conservées le temps nécessaire à leur utilisation.

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de celles-ci, ainsi que du droit de retirer votre consentement à tout moment en contactant la mairie de GAVAUDUN.

Nom et Prénom :

Adresse :

E-mail :

Date et lieu :

Signature :

